



12º FIS - Festival Internacional de Teatro de Sombras/2025

Le FIS est le seul événement de ce genre au Brésil. Depuis 12 ans, il accueille de nombreuses compagnies brésiliennes et internationales. Le festival a pour objectif de partager les recherches entre artistes, chercheurs et producteurs de théâtre d'ombres, tout en amenant cet art ancestral dans les zones rurales grâce à des représentations dans des espaces non conventionnels, permettant ainsi au public de l'intérieur de l'État de São Paulo de découvrir cette forme artistique.

1. Appel à candidatures

Les inscriptions sont ouvertes aux compagnies et groupes de théâtre d'ombres souhaitant participer à la 12e édition du FIS – Festival International de Théâtre d'Ombres / 2025, qui se déroulera du 3 au 12 octobre 2025 dans la région du Vale do Paraíba (État de São Paulo). Les candidatures doivent être envoyées avant le 26 mai 2025.

Les spectacles peuvent s'adresser à tout public et être conçus pour la scène, des espaces alternatifs et/ou des représentations de rue. Seront évaluées les propositions de performances, lambe-lambe (théâtre d'ombres miniature), solos, contes et autres approches du théâtre d'ombres.

Les spectacles ne relevant pas du théâtre d'ombres ne seront pas retenus – est considéré comme théâtre d'ombres tout spectacle où les ombres jouent un rôle central dans la dramaturgie.



12° FIS - Festival Internacional de Teatro de Sombras/2025

Les candidatures incomplètes ou envoyées après la date limite ne seront pas acceptées.

2. Modalités d'inscription

- Peuvent postuler : personnes morales, producteurs, groupes et compagnies légalement constitués.
- L'inscription est gratuite et se fait exclusivement en ligne sur le site : <https://www.festivalinternacionaldeteatrodesombras.com/>
- Les groupes peuvent inscrire plusieurs spectacles, mais chaque candidature doit être soumise séparément.
- La sélection sera effectuée par le comité du festival.
- Les spectacles retenus seront annoncés par e-mail, site web et réseaux sociaux le 26 juin 2025.
- Les groupes sont encouragés (sans obligation) à proposer des ateliers ou masterclasses dans leur dossier.

3. Représentations

- Les représentations auront lieu dans des lieux et horaires prédéfinis.
- Elles pourront se tenir dans des espaces alternatifs : écoles, rues et entrepôts.
- Certains ajustements techniques pourront être nécessaires selon les lieux.
- Les cachets seront négociés avec le Comité d'Organisation.

Paragraphe unique : Les paiements seront effectués dans un délai de 30 jours après l'événement, sur présentation d'une facture.



12º FIS - Festival Internacional de Teatro de Sombras/2025

4. Contrat

Après l'annonce des sélections, les compagnies retenues devront envoyer les documents suivants à fisteatrodosombras@gmail.com sous 5 jours ouvrés :

- a) Autorisation des droits d'auteur (SBAT, ECAD ou ABRAMUS).
- b) Photos haute résolution (minimum 3) du spectacle, avec titre et crédit photographe.
- c) Plan de lumière, plan de scène et besoins techniques.
- d) Dossier de presse (groupe et spectacle).
- e) CNPJ (numéro fiscal brésilien) pour facturation.
- f) Communiqué de presse du spectacle et de l'atelier (le cas échéant).
- g) Texte intégral de la pièce.

5. Programmation

- La programmation pourra inclure des spectacles locaux, nationaux et internationaux invités.
- Le nombre de spectacles sélectionnés dépendra de critères artistiques et financiers.
- Le Comité pourra proposer une tournée régionale dans le Vale do Paraíba.



12º FIS - Festival Internacional de Teatro de Sombras/2025

6. Dispositions générales

- Transport : À la charge des groupes. Cas exceptionnels (distances > 200 km depuis Taubaté) négociables selon budget.
- Hébergement : Pris en charge par le FIS 2025.
 - Paragraphe unique : Les frais des accompagnateurs, nounous ou services d'hôtel ne sont pas inclus.
- Mineurs : Une autorisation parentale et le respect des lois sur le travail des enfants sont requis.
- Les groupes pourront être invités à des interviews, émissions radio/TV, etc.
- Participation possible au Séminaire International de Théâtre d'Ombres si pertinence thématique.
- Le festival pourra filmer et photographier les spectacles pour archives et promotion sans limite de durée. Les sponsors pourront aussi utiliser ce matériel.
- Un échange avec le public sur le processus créatif sera exigé après chaque représentation.
- Distribution autorisée de programmes, affiches et bannières.
- L'inscription vaut acceptation du règlement.
- Cas non prévus : À la discrétion du Comité d'Organisation.

Comité d'Organisation du FIS 2025